

Retrouvez également ce FAX ainsi que toutes nos archives sur notre site www.agefi.lu

Les titres du FAX

Les banques centrales deviennent-elles des fonds souverains ? (par Dr. Bruno Colmant, Ph.D., Professeur à la Luxembourg School of Finance, Membre de l'Académie Royale de Belgique)

Xavier Bettel à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs et des migrants à New York

PwC : Secteur bancaire luxembourgeois : la culture du métissage

Plan social signé chez UBS Luxembourg (ALEBA, OGBL-SBA, LCGB-SESF)

PwC Luxembourg s'associe à accelerando

Enquête approfondie de l'UE sur les impôts d'Engie au Luxembourg (Reuters)

L'édition 2016 du guide Investment Funds in Luxembourg d'EY vient de paraître

EY : 180 nouveaux collaborateurs rejoignent la Place du Futur

Association des Trésoriers d'Entreprise à Luxembourg (ATEL) : Le Trésorier dans l'ère de la numérisation : Impact, Opportunités et Défis

Des experts appellent au renforcement de l'euro (Reuters)

Schroders : Il est temps de réévaluer le rôle des matières premières

Chambre de Commerce : Enquête Eurochambres 2017 (EES2017)

Gemalto : Le nombre de failles de données à travers le monde a augmenté de 15%

Cargolux confirms Claude Zehren as EVP and Nominated Person Flight Operations

Conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans du 20 septembre 2016

Conférence "Santé, sécurité, prévention et bien-être au travail dans le secteur public"

Réunion du Groupe de haut niveau sur l'absentéisme : le taux de l'absentéisme est resté stable en 2015

Bibliothèque nationale de Luxembourg : Nouvelles ressources numériques disponibles : découvrez l'UN iLibrary via le moteur de recherche www.a-z.lu

Semaine européenne de la Mobilité : À vélo avec IMS Luxembourg

Les banques centrales deviennent-elles des fonds souverains ?

Par Dr. Bruno Colmant, Ph.D., Professeur à la Luxembourg School of Finance, Membre de l'Académie Royale de Belgique

Alors que l'économie américaine a repris sa croissance et que la Federal Reserve envisage une normalisation des taux d'intérêt, une rafale de statistiques et de prévisions émanant du FMI et de la BCE nous confrontent à une incontournable réalité : l'économie ne reprend pas suffisamment vite. Certes, les taux de croissance sont positifs, mais médiocres. Et l'indice principal de la reprise économique, à savoir l'anticipation des achats et des investissements, c'est-à-dire le taux l'inflation, est revu à la baisse, malgré les gigantesques injections de liquidités opérées en Europe par la BCE.

Tardivement, la BCE s'est engagée dans des mesures monétaires non conventionnelles (qualifiées d'assouplissement quantitatif) qui consistent à acheter des obligations. Les statuts de la BCE interdisent de financer directement des États, ce qui l'amènerait à en devenir le comptoir d'escompte. Mais, en réalité, les obligations souveraines concernées ne transitent que fugacement dans des bilans bancaires avant d'être achetées par la BCE. Parallèlement à ces mesures, la BCE impose un taux d'intérêt négatif sur les dépôts bancaires qui lui sont confiés afin de décourager la thésaurisation.

Pour comprendre ces mesures, il faut savoir que la monnaie est à la fois un stock et un flux. La BCE fournit un stock de monnaie, tandis que les banques commerciales créent un flux monétaire par la mécanique des dépôts et des crédits. Quand la vélocité de ce flux diminue, la BCE doit la compenser par la création d'un stock de monnaie additionnel. Les mesures prises par la BCE ont donc permis de fluidifier les circuits monétaires. Pourtant, elles restent temporairement sans effet sur la croissance, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord la création monétaire reste coagulée dans les bilans bancaires sans transmission suffisamment rapidement à l'économie réelle sous forme de crédits. En effet, l'économie souffre d'une crise de la demande : la consommation et l'investissement sont insuffisants pour tracter la demande de crédits alors que des facteurs objectifs sont favorables (un euro plus faible, des produits pétroliers moins onéreux, des taux d'intérêt bas, etc.). Ensuite, l'assouplissement quantitatif européen est, par nature, moins efficace que celui qui fut mis en œuvre par la Federal Reserve américaine, car, aux États-Unis, le financement des autorités publiques et des entreprises s'effectue directement au travers des marchés financiers, sans passer par les bilans bancaires. La transmission d'un assouplissement à l'économie réelle y est donc plus rapide et efficace.

Ceci laisse supposer que la BCE va devoir prolonger ou amplifier cette monumentale création monétaire. L'excédent de dettes publiques, elles-mêmes en croissance, sera partiellement transformé en offre de monnaie. La création monétaire sera donc alimentée par l'endettement public. Dans l'hypothèse probable où l'assouplissement monétaire est amplifié, le bilan de la BCE croîtra au rythme du refinancement des États eux-mêmes.

C'est le contraire de la conviction allemande qui repose sur le financement de l'endettement public par de l'épargne déjà constituée, et non pas au travers de la création de monnaie. La logique allemande est que la création monétaire déprécie cette dernière et qu'il n'est pas cohérent d'altérer ce signe de confiance. C'est incidemment à ce niveau que se situe le cœur de la crise de la zone euro, à savoir le manque de consensus sur les modalités de la politique monétaire entre les pays dont les devises ont été unifiées.

On distingue, au niveau européen, deux courants de pensées. Pour certains, une politique d'inflation minimale devient un objectif de référence, avec son corollaire de politique léthargique, voire déflationniste, caractérisée par un chômage élevé. Pour d'autres, l'inflation ne devrait pas être un obstacle tant qu'elle n'atteint pas des niveaux inquiétants.

Mais un autre problème se pose : les banques centrales sont confrontées au fait que des limites naturelles ou statutaires contraignent les achats d'obligations souveraines. C'est ainsi que ces banques centrales acquièrent des obligations émises par des entreprises. Certaines vont même plus loin, en acquérant des actions de sociétés privées. C'est ainsi qu'au cours des dernières années, la Banque Nationale Suisse a acquis des actions pour 100 milliards de dollars, dont 54 milliards en actions américaines de type Apple et Coca Cola. La Banque Centrale du Japon est en train de devenir un des principaux actionnaires d'une petite centaine d'entreprises nippones cotées pour un montant approchant 100 milliards de dollars, tandis que la Banque

Centrale Chinoise a fait de même pour contrarier les chutes de cours. Et d'aucuns supputent que la BCE pourrait faire de même. La monnaie, qui est un bien public, est donc gagée par des titres de propriété privée. C'est intuitivement un facteur qui sous-tend la croissance des bourses.

Est-ce sain ? Je ne crois pas. Ce n'est pas le rôle des banques centrales de capturer l'actionnariat privé, même sous une forme marginale, en devenant une gigantesque SICAV ou un fond souverain.

Jadis, les banques centrales étaient destinées à assurer un rôle résiduel. Celui-ci se limitait à donner une indication du prix de la monnaie, c'est-à-dire le taux d'intérêt, et donc à gérer son effritement face à l'inflation. Depuis la crise, tout a changé : les canaux bancaires sont devenus visqueux, les dettes publiques engorgent les bilans des institutions financières et le flux monétaire se tarit. Ce sont donc les banques centrales qui alimentent le stock de monnaie, tout en contrôlant les banques qui possèdent les dettes publiques, dont une partie est désormais monétisée auprès de ces mêmes banques centrales. Les taux d'intérêt sont maintenus artificiellement bas, car toute hausse pulvériserait les finances publiques. Pouvons-nous d'ailleurs affirmer que nous évoluons encore en économie de marché lorsque des organismes publics, telles les banques centrales, jouent un tel rôle dans les circuits financiers ? Je ne le crois pas.

Il est donc plausible que les prochaines années soient caractérisées par une «répression financière», c'est-à-dire des mesures coercitives destinées à obliger les banques de détail et les entreprises d'assurances-vie à financer les États à un taux d'intérêt artificiellement bas. Au reste, c'est déjà le cas au travers de réglementations qui exonèrent les institutions financières à couvrir la détention d'obligations souveraines par des charges en capitaux actionnaires (Bâle III, Solvency II).

D'ailleurs, de manière cynique, on peut se demander si les États n'ont pas fait un calcul en deux, voire trois temps, qui consiste à baisser les taux d'intérêt au plus bas, afin de refinancer leurs dettes à des conditions exorbitantes tout en pouvant les escompter auprès des banques centrales, avant de voir l'inflation déprécier ces mêmes dettes et/ou permettre leur rachat à des conditions avantageuses, et d'appauvrir ses citoyens par un impôt inflationniste lancinant. Est-ce un scénario improbable ? Non, il ne faut pas l'exclure, d'un point de vue strictement théorique. Et lorsque l'inflation surgira, elle causera un appauvrissement insidieux mais aussi un défi à surmonter pour la population. Ce sera une sorte d'impôt implicite dont l'État pourra rejeter la responsabilité politique de la cause.

Xavier Bettel à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs et des migrants à New York

Le Premier ministre, ministre d'État, Xavier Bettel, est intervenu le 20 septembre 2016 à la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs et des migrants à New York. Dans son discours, Xavier Bettel a déclaré que "cette crise globale appelle à une réponse globale, une responsabilité partagée ainsi qu'à une solidarité digne de ce nom". Le Premier ministre a en outre présenté les efforts entrepris par le Luxembourg en la matière.

"Il est tout aussi important de s'attaquer aux causes profondes de la crise des réfugiés et des migrants", a estimé le Premier ministre. C'est pour cette raison que le Luxembourg investit 1% de son revenu national brut dans l'aide publique au développement. En guise de conclusion, le Premier ministre a lancé un appel en faveur d'un accroissement de la volonté politique au règlement et à la prévention des conflits en vue de contribuer à mettre un terme aux mouvements d'exode massifs.

Dans le cadre de la réunion de haut niveau, le Premier ministre a coprésidé une table ronde intitulée "Éliminer les causes profondes des déplacements massifs des réfugiés". À cette occasion, Xavier Bettel a déploré que "la communauté internationale ait tous les instruments en main pour pouvoir améliorer le sort des 65 millions de déplacés, mais qu'elle ne parvienne pas à les mettre en œuvre dans toute leur efficacité".

Dans ce contexte, il a lancé un appel à la communauté internationale afin de respecter les engagements pris lors des différentes conférences : "Les paroles ne suffisent pas. Le monde a besoin d'actions concrètes." En marge de la réunion, le Premier ministre a eu plusieurs entrevues bilatérales, notamment avec le président de

l'autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et la représentante spéciale des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, et il a eu de nombreuses discussions avec des personnalités du monde politique dans les couloirs des Nations unies.

Lors de l'entrevue avec Mahmoud Abbas, Xavier Bettel est revenu sur son récent déplacement en Palestine. Il a réitéré le soutien du Luxembourg en faveur d'une solution à deux états dans le conflit israélo-palestinien, basée sur les frontières de 1967. "Une réconciliation entre la Palestine et Israël ne peut que passer par une reprise du dialogue entre les deux parties", a souligné Xavier Bettel en ajoutant que le Luxembourg continue à soutenir l'initiative française en faveur d'une relance du processus de paix.

Lors de la discussion avec Leila Zerrougui, le Premier ministre a félicité la représentante spéciale des Nations unies pour les enfants et les conflits armés pour le succès de la campagne "Enfants, pas soldats", lancée en 2015 et qui a entre autres eu comme effet que tous les pays dont les forces de sécurité nationales figurent dans les annexes du rapport annuel du secrétaire général des Nations unies, ont signé un plan d'action avec l'ONU pour mettre fin aux violations graves contre les enfants.

Le 20 septembre 2016, sur invitation du président des États-Unis, Barack Obama, le Premier ministre participe au sommet des dirigeants sur les réfugiés et le 23 septembre 2016, le Premier ministre prononcera un discours au cours du débat général de la 71e session de l'Assemblée générale des Nations unies placé cette année sous le thème : "Les objectifs de développement durable : force universelle de transformation du monde".

Source : *ministère d'État*

Secteur bancaire luxembourgeois : la culture du métissage

Le secteur bancaire tient le rôle principal au sein de l'univers financier du Luxembourg tant tous les autres acteurs de la Place ont besoin de lui pour fonctionner et pour gérer leurs flux financiers. Si les banques nationales génèrent de la valeur à tous les niveaux, les filiales et les succursales de groupes bancaires étrangers ont une fonction fondamentale au sein de la place financière grâce à leurs activités. Au cours des dernières décennies, ces groupes ont développé et adapté leurs modèles en fonction des exigences réglementaires, de marché et de leur pays d'origine.

L'étude «Banking in Luxembourg - Trends & Figures 2016» de PwC Luxembourg offre une cartographie internationale du secteur bancaire luxembourgeois et établit un comparatif entre les évolutions par segment et le marché dans son ensemble. Au total, six pays(1) sont passés à la loupe.

Panorama : Moins de banques, un résultat net en baisse mais des marges plus importantes

Avec 143 entités autorisées à la clôture de l'exercice 2015, le nombre de banques est en légère baisse (144 en 2014). Sur les 143 entités autorisées, 139 disposent d'une licence de banque universelle et 4 d'entre elles d'une licence de banque d'émission de lettres de gage. L'étude de PwC Luxembourg souligne également que le total du bilan s'élève à 743,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 6 milliards d'euros (+0,8%).

Cette progression s'explique par une croissance de 11,5% des créances sur les clients en raison de l'expansion de l'octroi de crédits à la clientèle privée (+10,6%) et aux entreprises (+15,8%). Ces créances sur les clients représentent ainsi une source de revenus toujours plus importante pour les banques de la place financière.

Selon cette publication, le résultat net s'élève quant à lui à 3 986 millions d'euros, soit une baisse de 267 millions d'euros (-6,3%) qui est principalement liée à trois facteurs :

- Une hausse de 4,9% du produit bancaire à laquelle ont contribué l'ensemble de ses composantes (revenus d'intérêts, de commissions et revenus nets divers) ;
- Une augmentation importante des frais généraux (8,5%) liée aux investissements informatiques et à la hausse des frais engendrés par la transposition et le maintien des exigences réglementaires ;
- La constitution nette de provisions (665 millions d'euros) a doublé par rapport à l'exercice précédent.

Quant à la marge sur intérêts, elle s'établit à 4 276 millions d'euros, soit une progression de 5,2% attribuable à la fois au nombre limité de banques ainsi qu'à une légère croissance des actifs. D'un point de vue géographique, les banques allemandes sont le plus largement représentées avec 27 établissements sur la place financière luxembourgeoise, suivies des banques françaises au nombre de 15 et des banques suisses, qui sont au total 12. Enfin, le nombre de collaborateurs est un léger recul avec 21 postes en moins, portant le nombre d'employés à 25 942 personnes.

Un secteur diversifié et tourné vers l'international

Alors que sur leur marché national, les banques luxembourgeoises utilisent un modèle d'entreprise diversifié, comprenant des activités de banque privée, de détail et de services aux entreprises et exerçant des activités dans le secteur de services aux fonds (administration d'actifs), les banques des autres segments privilégient quant à elles majoritairement un ou deux secteurs d'activité.

Les banques suisses mettent également fortement l'accent sur les prestations de services aux fonds, mais exercent néanmoins traditionnellement des activités de banque privée importantes. Rappelons que le passeport européen pour les distributions transfrontalières de services financiers au sein de l'Union européenne constitue un avantage déterminant pour l'ensemble des banques originaires de pays ne faisant pas partie de l'UE implantées au Luxembourg. Les banques allemandes et françaises, caractérisées par leur structure de banque universelle dans leurs pays d'origine, exercent leurs activités au Luxembourg selon un modèle d'entreprise très diversifié comprenant, outre les activités de banque privée et d'administration d'actifs, celles d'opérations de crédit et de lettres de gage.

Les banques chinoises se profilent quant à elles sur un segment d'activités commerciales. «Les établissements chinois enregistrent dans leur ensemble la croissance la plus élevée et comptent désormais dix entrées au Grand-Duché, remarque Jörg Ackermann, associé chez PwC Luxembourg. Elles fournissent principalement des services de crédit aux entreprises, c'est-à-dire des crédits commerciaux et financement de projets. Ces banques jouent le rôle de centres d'activités européens pour leurs maisons mères respectives.»

La gestion et l'administration d'actifs de fonds d'investissement, c'est-à-dire l'activité de banque dépositaire et la prestation de services d'administration de fonds et d'agent de transfert, constitue l'essentiel du modèle d'entreprise du segment américain/britannique. «Cette diversité est un atout concurrentiel déterminant pour la place financière et peut permettre le succès continu des modèles d'entreprise des différents établissements grâce à des échanges fructueux entre tous les acteurs,» souligne Olivier Carré, associé et Banking Leader chez PwC Luxembourg.

La publication «Banking in Luxembourg - Trends & Figures 2016» est disponible sur le site de PwC Luxembourg, <http://www.pwc.lu/en/banking/banking-luxembourg-trends-figures-2016.html>.

1) Les banques luxembourgeoises, allemandes, chinoises, françaises et américaines/ britanniques

Plan social signé chez UBS Luxembourg

L'ALEBA, l'OGBL-SBA et le LCGB-SESF sont venus à bout du plan social chez UBS Luxembourg ce 19 septembre qui annonçait la suppression de 60 emplois du back office du service Wealth Management Operations.

A l'issue de plusieurs réunions de négociation avec la direction, quatre emplois ont pu être sauvés. Parmi les 56 salariés impactés, la banque essaiera de réduire ce nombre en proposant la préretraite anticipée ou des mutations internes ou au sein du groupe. Un budget conséquent pour des formations et de l'outplacement a été libéré afin de garantir l'employabilité des personnes impactées.

D'autres conditions avantageuses ont pu être négociées, telles que :

- une indemnisation extra-légale,
- la possibilité de préavis prolongé.

Source : ALEBA, OGBL-SBA, LCGB-SESF

PwC Luxembourg s'associe à accelerando

PwC Luxembourg annonce aujourd'hui son partenariat avec accelerando associates. Les deux firmes produiront des rapports nationaux de gestion d'actifs des marchés européens. Grâce à l'expertise d'accelerando, notamment en matière de sélection de fonds et des tendances d'investissement en Europe, associée à celle de PwC Luxembourg, les gestionnaires d'actifs bénéficieront de solutions leur permettant d'améliorer leur stratégie de distribution de fonds sur les marchés européens.

«Nous sommes ravis de cette collaboration. L'association de nos ressources et idées permettra de voir naître de nouveaux modèles en matière de production de rapports à l'attention du secteur de la gestion d'actifs. Ensemble, nous offrons une expertise approfondie et pratique, incluant des informations pertinentes pour les gestionnaires d'actifs du monde entier», indique Philip Kalus, fondateur et Managing Partner de accelerando associates.

«Cette collaboration unique sur les marchés européens avec accelerando nous permettra de servir davantage encore la communauté des gestionnaires d'actifs en leur fournissant des rapports stratégiques», ajoute Steven Libby, associé et Asset & Wealth Management Leader chez PwC Luxembourg.

Pour en savoir davantage, consultez la page web, <http://www.awm-country-reports.com/>

Enquête approfondie de l'UE sur les impôts d'Engie au Luxembourg (Reuters)

L'autorité européenne de la concurrence a annoncé lundi l'ouverture d'une enquête approfondie sur des accords fiscaux conclus entre le Luxembourg et le groupe français d'énergie Engie, disant craindre que l'ex-GDF Suez n'ait bénéficié d'un avantage "injustifié" sur ses concurrents. La Commission européenne explique craindre que ces accords conclus depuis 2008 aient permis traiter certaines transactions financières à la fois comme un emprunt et une prise de participation, et donc à les faire profiter d'un double avantage fiscal indu.

Une telle situation aurait assuré à GDF Suez un avantage déloyal par rapport à d'autres acteurs du secteur, contrevenant aux règles européennes sur les aides d'Etat. "Les transactions financières peuvent être imposées de différentes manières, en fonction de leur nature - emprunt ou prise de participation - mais une même entreprise ne peut pas gagner sur les deux tableaux pour une seule et même transaction", déclare dans un communiqué la commissaire à la Concurrence, Margrethe Vestager.

Une porte-parole d'Engie a déclaré que le groupe prenait note de la décision de la Commission européenne d'ouvrir une procédure "qui ne préjuge en rien de sa décision finale", ajoutant que l'entreprise s'engageait à coopérer pleinement avec la Commission. Engie est présent au Luxembourg depuis 1933 et il y emploie actuellement 300 personnes environ. La décision de Bruxelles s'inscrit dans le droit fil des sanctions infligées par la Commission à plusieurs multinationales reconnues coupables d'optimisation fiscale "agressive". La plus spectaculaire, le mois dernier, a vu Bruxelles demander au gouvernement irlandais de récupérer 13 milliards d'euros d'impôts auprès d'Apple, une décision qui a suscité la colère de Washington comme celle de Dublin.

"AUCUN TRAITEMENT FISCAL PARTICULIER", DIT LE LUXEMBOURG

Accusée de prendre pour cible en priorité les entreprises américaines, ce qu'elle dément, Margrethe Vestager doit rencontrer cette semaine aux Etats-Unis le secrétaire au Trésor américain, Jack Lew. Un porte-parole de la Commission a déclaré que l'annonce de la décision sur Engie juste avant cette rencontre était une coïncidence. La procédure européenne visant le groupe français concerne deux transactions financières réalisées en 2009 et 2011 entre différentes sociétés de GDF Suez.

"Au final, il semble qu'une part significative des bénéfices enregistrés par GDF Suez au Luxembourg par l'intermédiaire de ces deux montages ne soit pas imposée du tout", souligne le communiqué de l'exécutif communautaire. Les emprunteurs - GDF Suez Treasury Management et GDF Suez LNG Supply - ont pu constituer des provisions au titres des intérêts dus aux prêteurs et parallèlement, les revenus perçus par les prêteurs ont été considérés comme l'équivalent de dividendes, entraînant une double non-imposition,

explique-t-il. Un porte-parole de la Commission a dit qu'il était trop tôt pour estimer quel montant Engie pourrait devoir payer si l'infraction aux règles sur les aides d'Etat était établie. Le ministère luxembourgeois des Finances a quant à lui assuré qu'"aucun traitement fiscal particulier ou avantage sélectif n'a été octroyé à des sociétés du groupe Engie à Luxembourg". Les services de Margrethe Vestager ont déjà ouvert plusieurs dossiers sur des accords fiscaux conclus entre le Luxembourg et des multinationales, parmi lesquelles McDonald's et Amazon. En décembre, Bruxelles avait ordonné à Fiat de rembourser près de 30 millions d'euros au Luxembourg.

Reuters

L'édition 2016 du guide Investment Funds in Luxembourg d'EY vient de paraître

L'édition 2016 du guide Investment Funds in Luxembourg – A technical guide d'EY Luxembourg vient de paraître. Ce guide est conçu afin de répondre à de nombreuses questions liées à la constitution et au fonctionnement de fonds d'investissement au Luxembourg. L'édition 2016 inclut les dernières mises à jour en termes de législation et de réglementation.

Défis à venir

Dans la continuité des précédentes, l'année écoulée s'est avérée être très difficile pour l'industrie de la gestion d'actifs, toujours confrontée à toute une série de défis. Bon nombre d'entre eux se posaient d'ailleurs déjà les années précédentes et sont toujours d'actualité, notamment la mise en œuvre des mesures réglementaires, les pressions toujours accrues sur les marges ainsi que la réorientation des flux d'actifs des produits actifs aux produits passifs.

Néanmoins, de nouveaux défis voient le jour, tels que l'incertitude et l'éclatement causés par le Brexit, combinés au comportement déstabilisateur des nouveaux acteurs FinTech. Tous ces défis sont exacerbés par une série de problématiques géopolitiques et macro-économiques telles qu'un environnement de taux d'intérêts négatifs ou à taux zéro ainsi que des taux de croissance mondiaux très bas. Comme jamais auparavant, l'heure de vérité pourrait sonner pour l'industrie qui se doit de commercialiser des produits répondant réellement aux besoins des investisseurs et à un prix compétitif.

En matière d'offre de produits, les gestionnaires d'actifs se doivent plus que jamais de développer des produits davantage sur mesure pour composer avec les tendances, par exemple le phénomène croissant de la chute de l'accumulation de capitaux ou bien encore une transparence accrue des produits ainsi que la détention de capacités d'actifs multiples pour générer un rendement positif en cette période marquée par des taux d'intérêts négatifs. Ce nouvel environnement requiert, dans bien des cas, une attention plus importante pour des stratégies alternatives, d'envergure et de liquidité moindre. Par-dessus tout, la gestion active doit, de manière cohérente et sur le long terme, démontrer sa crédibilité, sa vraie valeur ajoutée ainsi que sa capacité à être rémunérée à un prix raisonnable pour ces services.

S'engager auprès d'investisseurs n'a jamais été aussi important. Cela requiert de l'immédiateté et de la connectivité en toute simplicité ainsi qu'une offre de services transparente. Elle requiert également une meilleure compréhension des besoins et attentes des investisseurs. Le rétablissement de la confiance post-crise 2008 est toujours à l'ordre du jour. Cela implique une clarification des honoraires, quand ces derniers sont modifiés, une communication de l'incidence de ces changements ainsi que du reporting en temps réel des performances

S'adapter aux exigences posées par les nouvelles technologies

Le numérique a aussi sa carte à jouer en matière d'implication des clients et implique la nécessité de développer des services numériques permettant l'interaction entre les clients et les investisseurs finaux. Les conseillers financiers font face à une demande accrue de la part des gestionnaires d'actifs en termes de services de conseil en investissements numériques. Les investisseurs finaux, quant à eux, s'attendent à devoir

effectuer plus de tâches numériques, comme par exemple l'évaluation de leurs conseillers, comme ils le font déjà avec d'autres professionnels.

Très concrètement, l'industrie doit faire face à des pressions sur les marges. 75% des acteurs de l'industrie citent le coût de la conformité réglementaire comme la principale cause de baisse des marges, suivie d'une pression concurrentielle sur les frais (64%) et les conditions macro-économiques (52%). La compétition toujours plus forte engendrée par les nouveaux acteurs du numérique ont conduit les entreprises à recentrer leur efforts sur la réduction des coûts. La réduction des coûts ont conduit à davantage de dissociation, d'externalisation, de offshoring, de révision des processus et à un recours accru à la technologie. Les nouveaux acteurs du FinTech continuent de mettre la barre plus haute en matière de transparence et de service, générant davantage d'impact sur la pression sur les honoraires en raison de la transparence croissante, la possibilité de comparer et la concurrence de firmes autres que financières.

A l'échelle mondiale, les plateformes de conseil en investissement automatisées, communément appelées «robo-advisors», gagnent en popularité et en attractivité et constituent peut-être un moyen de contacter les investisseurs dits «non-joignables». En effet, certains clients précédemment non intéressants en raison de leur faible patrimoine deviennent désormais un nouveau marché, la technologie permettant un service à bas coût et à volume importants. Néanmoins, bon nombre de robo-advisors n'offrent pas de produits sophistiqués mais se concentrent sur les besoins non comblés pour diverses allocations. A l'heure actuelle, des incertitudes demeurent quant à l'évolution future avec la transformation des produits passifs en produits actifs. L'avenir devrait être fait d'une combinaison de conseils «humains» et «robotisés», la domination du robo-advisor étant toutefois peu plausible à court terme.

«Investment Funds in Luxembourg - A technical guide» est un guide technique présentant, dans un format clair et concis, une introduction de Luxembourg comme place financière de choix pour les fonds d'investissement. Il détaille les types de fonds disponibles à Luxembourg et fournit un résumé des dispositions réglementaires applicables à la constitution et au fonctionnement des fonds d'investissement luxembourgeois. Cette édition inclut également la réglementation applicable aux sociétés de gestion et aux gestionnaires de fonds alternatifs basés au Luxembourg ainsi que les dispositions applicables aux autres prestataires de services basés au Luxembourg. Ce guide peut être téléchargé sur le site internet d'EY Luxembourg à l'adresse suivante : ey.com/lu

EY : 180 nouveaux collaborateurs rejoignent la Place du Futur

Comme traditionnellement en septembre, EY Luxembourg a le plaisir d'annoncer le recrutement et l'intégration de nouveaux collaborateurs. Jeunes diplômés pour la plupart, mais également professionnels expérimentés, soit 180 personnes provenant d'une multitude d'horizons culturels, aux formations variées et issues des meilleures universités, ont ainsi intégré les nouveaux locaux d'EY au Luxembourg le 15 septembre 2016.

Les meilleurs talents pour un écosystème luxembourgeois dynamique

«Nous sommes très fiers que ces 180 nouveaux collaborateurs aient choisi de nous rejoindre, témoignant, cette année encore, de la forte croissance de nos activités et d'un engagement continu à maintenir un niveau de recrutement élevé, et plus particulièrement dans les secteurs du conseil, de l'audit et de la fiscalité. Plus encore, nous sommes convaincus du potentiel de l'économie luxembourgeoise et avons pour ambition de participer activement à son développement, en continuant à attirer les plus talentueux, afin de délivrer le meilleur service à nos clients basés aux quatre coins du monde et aux profils très variés. Chez EY nous avons à cœur d'accompagner au quotidien les entreprises et institutions quel que soit leur stade de développement, du jeune créateur d'entreprise à la multinationale, et ce dans tous les domaines d'activités, du secteur commercial et industriel au secteur financier, en passant par le secteur public» confie Alain Kinsch, Country Managing Partner d'EY Luxembourg.

Et à Olivier Lemaire, People Leader d'EY Luxembourg, d'ajouter : «Au-delà de la réputation que notre cabinet s'est forgée dans l'audit et le conseil, nous veillons à être naturellement aux côtés des entrepreneurs, afin de les aider à relever leurs défis et de faire de leur entreprise une entreprise d'exception. Notre initiative Entrepreneur de l'année, qui existe depuis plus de 10 ans en est un bel exemple. Par ailleurs, à l'instar du

gouvernement luxembourgeois consentant de nombreux efforts dans le domaine des nouvelles technologies, nous accompagnons activement nos clients afin qu'ils évoluent en toute sérénité dans l'ère du numérique. Nous avons développé un réel centre d'excellence dans ce domaine, et notamment dans le conseil à la transformation digitale des entreprises de tout secteur. A ce titre, nos initiatives dans le domaine des Fintech s'inscrivent dans la lignée directe de la stratégie Start Up Nation du Luxembourg. Innovation et performance sont donc des maîtres mots chez EY, comme en témoigne également notre programme EYnovation qui vise à accompagner les start-ups dans leur croissance aussi bien d'un point de vue technique que commercial ou stratégique. EYnovation vise avant tout à identifier et supporter les entreprises phares de demain, mais ce programme constitue également un pilier important de notre contribution à la communauté locale et à notre stratégie de société responsable. C'est aussi cela Building a Better Working World ! Par ailleurs, EYnovation stimule également l'innovation et l'entrepreneuriat auprès de nos collaborateurs et au sein de notre entreprise».

Bienvenue dans la “Workplace of the Future”

«Nous sommes particulièrement fiers d'accueillir cette année 180 nouveaux collaborateurs dans nos nouvelles installations, et plus particulièrement dans un environnement privilégiant leur bien-être. La mission d'EY Building a Better Working World, reflétant parfaitement l'environnement qu'EY entend offrir à ses collaborateurs, à ses clients et à la communauté toute entière, et s'inscrivant parfaitement dans la culture unique de notre cabinet, prend bel et bien tout son sens» affirme Alain Kinsch.

«Notre nouvel espace de travail ultra moderne faisant appel à une infrastructure et matériaux de haute qualité a été entièrement repensé pour être agréable à l'œil, mais aussi et surtout, écologiquement responsable. Par ailleurs, la nouvelle organisation de cet espace constitue une innovation majeure qui favorise une synergie et une cohésion optimales. Notamment grâce à son architecture ouverte, cet espace optimisé rassemble les talents, mixe industries et métiers, offre des opportunités de partage illimitées, y inclus avec les associés de la firme, probablement plus qu'ailleurs. Tout ceci est l'essence même de notre «Workplace of the Future», qui, au final, permet à nos collaborateurs de se sentir valorisés, de s'épanouir dans un environnement de travail stimulant et ainsi d'exprimer pleinement leur potentiel pour délivrer un service exceptionnel à nos clients», ajoute Alain Kinsch.

Travail et gratitude

L'excellence et la rigueur sont des qualités premières chez les collaborateurs d'EY, car elles font partie intégrante de la culture de la performance et de l'esprit d'entreprise du cabinet. «Si la méritocratie va de pair avec notre culture d'entreprise, nous garantissons, chez EY, une réelle progression des compétences techniques et humaines, via l'accès aux meilleures formations et à l'accompagnement qui leur est nécessaire pour servir pleinement nos clients. La culture du service exceptionnel à nos clients est certes transmise à nos collaborateurs, mais elle constitue la pierre angulaire de notre identité au même titre que l'expérience EY, qui représente une expérience inoubliable pour tout professionnel intégrant notre cabinet», affirme Alain Kinsch.

Mobilité, diversité, respect de l'être humain

«L'intégration de nouveaux collaborateurs au 15 septembre, mais également tout au long de l'année, confirme notre ambition de maintenir une diversité des compétences, des disciplines et des profils au sein d'EY. La digitalisation de nos métiers et de nos clients nous amène également à recruter de nouveaux profils. Cette diversité démontre à la fois notre respect de la différence culturelle mais c'est elle qui guide également nos initiatives et notre politique de ressources humaines. En conjuguant leurs talents et leurs différences, nos professionnels sont à même de proposer à nos clients des regards pluriels et complémentaires sur leurs problématiques et défricher les nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain» affirme Olivier Lemaire.

«Chez EY, nous concentrons également nos efforts sur le respect de la mixité hommes/femmes, qui est d'ailleurs pris en compte dès la phase de recrutement. Plus encore, nous veillons à assurer un équilibre en termes de perspectives d'évolution quel que soit le profil – y inclus le genre - et provenance ou origine de nos collaborateurs. Le fait d'avoir alloué il y a quelques mois la responsabilité de «diversity & inclusiveness leader» à l'une de nos collaboratrices et associée d'EY Luxembourg illustre parfaitement cet engagement», ajoute Alain Kinsch.

Intégrer une entreprise reconnue

«Le titre d'employeur le plus attractif au monde parmi les cabinets de services professionnels décerné par Universum en 2016 n'est donc pas un hasard. En offrant un environnement de travail propice au développement et au bien-être à tous nos collaborateurs, bénéficiant par la même à nos clients et à la communauté toute entière, est le signe que lorsque nous écrivons Building a Better Working World dans notre logo, nous le pensons sincèrement et le vivons au quotidien» conclut Alain Kinsch.

Association des Trésoriers d'Entreprise à Luxembourg (ATEL) : Le Trésorier dans l'ère de la numérisation : Impact, Opportunités et Défis

L'ATEL, l'Association des Trésoriers d'Entreprise à Luxembourg, organise le jeudi 29 septembre 2016 au Sofitel Kirchberg de Luxembourg une conférence consacrée aux évolutions et différents enjeux des trésoriers dans cette nouvelle ère du digital.

Thème de la conférence annuelle de l'ATEL 2016 La digitalisation de la fonction de trésorier

«Never before in history has innovation offered promise of so much to so many in so short a time» (Bill Gates) Depuis les années 1980, l'avènement du monde numérique a apporté d'énormes possibilités. Nous sommes témoins de la digitalisation de la fonction de trésorier. La performance, la rapidité, la capacité de stockage quasi illimitée et la nouvelle vague d'applications «intelligentes» ont créé de grandes attentes dans les entreprises. En back office, cette évolution apporte plus de performances et de capacité. Au premier plan, elle entraîne une dématérialisation des données, une meilleure analyse pour la prise de décision et une plus grande transparence.

Risques et enjeux

Cependant, on peut juger ces récoltes de données de façon quantitative, et non qualitative. Cela cause de gros risques opérationnels, empêchant d'autres investissements. Les trésoriers, faisant face à toutes ces évolutions, doivent faire au mieux pour les gérer et donc les comprendre afin d'en extraire leur valeur ajoutée. Les bénéficiaires des flux de trésorerie sont particulièrement bien placés pour assister à ces changements. Les workshops qui se dérouleront pendant cette conférence permettront de mieux comprendre les enjeux de ce changement de paradigme. Cette conférence rassemblera des acteurs de cette évolution.

À la recherche d'un modèle économique adapté à cette nouvelle ère

Nous verrons en quoi la technologie blockchain est aujourd'hui une réalité dans l'industrie des paiements. Un workshop permettra de mieux comprendre les prochains défis de BEPS, soit la surveillance de marché et les nouveaux règlements et contraintes. Nous verrons ensuite comment optimiser l'efficacité, conformément au règlement OTC. Un autre workshop sera consacré au nomadisme numérique et aux cybers risques, à l'heure où les trésoriers veulent être connectés 24 heures sur 24. La question de la sécurité et de l'efficacité du système sera posée. Les dernières tendances de marché et les changements de la vie des utilisateurs d'aujourd'hui et de demain seront expliqués, ainsi que la connectivité multi bancaire et la conformité réglementaire dans l'industrie financière. La séance plénière abordera plusieurs sujets, dont la façon de mieux gérer les KYC's en vertu des nouvelles réglementations et contraintes de marché, comment le digital révolutionne actuellement toute la valeur ajoutée des trésoriers, et pour finir les impacts de la numérisation sur les trésoriers d'entreprise.

À qui s'adresse cette conférence ?

Cette conférence annuelle regroupera quelque 200 personnes, tous acteurs dans cette évolution.

Plus d'informations :
www.atel.lu
www.pressrelease.lu

Des experts appellent au renforcement de l'euro (Reuters)

L'euro va-t-il survivre à la prochaine crise majeure? Un nouveau rapport inspiré par Jacques Delors, architecte de la monnaie unique, dit qu'elle n'y survivra probablement pas et appelle les dirigeants politiques à adapter dès maintenant l'union monétaire européenne afin d'éviter son explosion. Le rapport, intitulé "Réparer et préparer : renforcer les économies européennes après la crise", est publié au moment où même les plus ardents défenseurs de l'euro sont prudents en matière de renforcement de l'intégration européenne, après le vote des Britanniques pour une sortie de l'Union européenne.

Les auteurs, universitaires, membres de clubs de réflexion ou anciens dirigeants politiques à travers l'Europe, reconnaissent qu'une réforme de l'euro sera impopulaire après des années de crise économique et de chômage. Mais ils estiment que l'Europe ne peut pas se permettre d'attendre. "Dans sa forme actuelle, l'UEM (l'Union économique et monétaire) n'est pas viable à long terme. La crise actuelle l'a poussée à ses limites, et la prochaine crise risque de la faire exploser", écrivent-ils. Les auteurs du rapport de 38 pages, en gestation depuis avant le vote pour un Brexit, proposent un plan en trois étapes pour consolider l'euro, qu'ils jugent politiquement réalisable.

Dans un premier temps, pour consolider l'euro, ils proposent des "solutions rapides" comprenant un renforcement du mécanisme de stabilité de la zone euro, un renforcement de l'union bancaire et une amélioration de la coordination en matière de politiques économiques qui n'exige pas de modifier les traités. Ces mesures seraient suivies de réformes structurelles et d'investissements, avant une troisième étape dans laquelle la zone euro s'engagerait vers une structure plus fédérale. Ce stade final, le plus controversé, prendrait une décennie ou plus à se réaliser et est présenté comme important mais optionnel. L'étude a été coordonnée par Henrik Enderlein, professeur d'économie politique à Berlin, et par l'ancien président du conseil italien Enrico Letta, tous deux de l'Institut Jacques Delors, avec Joachim Fritz-Vannahme de la fondation Bertelsmann.

Reuters

Schroders : Il est temps de réévaluer le rôle des matières premières

Les matières premières affichent actuellement des cotations attrayantes. Et ce n'est pas le seul avantage de cette catégorie d'investissements qui a été très malmenée ces dernières années. À présent que les investisseurs réévaluent le rôle des matières premières dans la répartition stratégique de leurs actifs, Duncan Lamont, responsable de la recherche chez Schroders, explique ce qui rend cette catégorie d'actifs si intéressante pour les investisseurs. Malgré le sursaut de cette année, l'indice Bloomberg des matières premières se situe à environ 50% de son pic de 2011, parce que les investisseurs se sont désintéressés des matières premières ces dernières années. Pourtant, quand la morosité s'installe sur les marchés, les investisseurs devraient reprendre en considération cet investissement potentiel. D'après Duncan Lamont, les marchés des matières premières sont porteurs d'opportunités particulièrement attrayantes.

Les principaux éléments qui plaident en faveur des matières premières sont, selon lui, les avantages qu'elles offrent :

1. un refuge contre l'inflation
2. des avantages significatifs en termes de diversité
3. un rendement attrayant ajusté en fonction du risque, même lorsque les perspectives ne sont que modérément positives

Un refuge contre l'inflation

Les matières premières sont en général corrélées positivement à l'inflation. Elles sont aussi considérées comme un bon refuge contre l'inflation, contrairement aux actions et aux obligations. L'immobilier et les obligations liées à l'inflation constituent également un bon refuge contre l'inflation, mais leur valorisation atteint actuellement un sommet historique, ce qui n'est pas le cas des matières premières. Les matières premières doivent leur vertu d'effet refuge au fait que, souvent, elles sont littéralement le matériaux de base

de la croissance économique, mais aussi au fait qu'elles sont une composante importante des indicateurs du niveau des prix. Bien que la pression déflationniste soit encore présente, certains signaux annoncent une reprise de l'inflation. Le marché du travail se resserre et l'inflation sous-jacente sur 12 mois dépasse les 2% depuis novembre dernier. Compte tenu aussi de la quantité énorme d'argent que les banques centrales ont injectée dans le système financier et d'une volonté politique croissante de générer de l'inflation, il serait déraisonnable d'ignorer le 'risque' d'inflation. C'est pourquoi Duncan Lamont pense que dans les cinq années à venir, les investisseurs vont avoir l'occasion d'apprécier de plus en plus les vertus de refuge des matières premières.

Diversification

Il est erroné de croire que les cours des matières premières augmentent quand les marchés des actions baissent. S'il y a parfois une corrélation négative entre les matières premières et les actions, elles affichent en général une corrélation légèrement positive. Néanmoins, même une allocation limitée dans les matières premières permet de réduire la volatilité d'un portefeuille surexposé aux actions. L'important, c'est que les investisseurs restent réalistes. Les matières premières offrent une possibilité de diversification vu leur lien avec la croissance économique, mais il serait irréaliste de supposer qu'elles constituent un refuge contre les risques extrêmes, comme la récession économique qui a résulté de la crise financière de 2008-2009.

Rendement attrayant ajusté en fonction du risque

Même lorsque les perspectives pour les matières premières ne sont que timides, il est intéressant d'intégrer des matières premières dans le portefeuille d'investissement. Duncan Lamont est d'avis que dans les conditions actuelles du marché, les matières premières pourraient même atteindre des résultats nettement meilleurs que ceux enregistrés jusqu'ici. Ses arguments sont les suivants :

- Les prix des matières premières ont à ce point baissé qu'ils ont atteint le niveau le plus intéressant de leur histoire pour les acheteurs.
- Nombre de matières premières se négocient à des prix inférieurs au niveau du coût de production. Les cours de l'aluminium, du nickel et du cuivre se situent en dessous du niveau des coûts marginaux. Il en va de même pour le pétrole.

Il y a rarement eu un meilleur moment pour investir dans les matières premières. Mais il faut que les investisseurs saisissent effectivement l'opportunité qui se présente. Les investisseurs passifs qui suivent les indices de référence sont confrontés à divers coûts et effets indésirables auxquels les investisseurs actifs échappent ou dont ils peuvent même tirer profit. Grâce aux prix bas et au fait que la recherche ne s'est pas encore beaucoup intéressée à la plupart des matières premières, les investisseurs actifs ont des opportunités exceptionnelles à portée de la main dans les matières premières.

*Retrouvez le texte intégral de cette analyse dans l'article *Reappraising the case for commodities*, de Duncan Lamont, responsable de la recherche chez Schroders, <http://www.schroders.com/en/uk/pensions/insights/thought-leadership/reappraising-the-case-for-commodities/>*

Chambre de Commerce : Enquête Eurochambres 2017 (EES2017)

Eurochambres, l'association des Chambres de Commerce et d'Industrie européennes, procède cette année à la 24^e édition de l'enquête annuelle sur la conjoncture européenne. Au Grand-Duché, cette enquête est dirigée et réalisée par la Chambre de Commerce en collaboration avec TNS-ILRES, qui effectuera la collecte des données par téléphone auprès de quelque 1.000 entreprises au cours de la dernière semaine de septembre et de la première semaine d'octobre 2016. Les entreprises faisant partie de l'échantillon retenu (à savoir les entreprises ayant plus de 10 salariés) vont recevoir pour information le questionnaire afférent.

L'enquête Eurochambres vise à capter l'évolution entre 2015 et 2016 des principaux indicateurs de la vie économique des entreprises. De plus, les dirigeants d'entreprises sont amenés à s'exprimer sur leurs perspectives et leurs attentes pour l'année 2017. Au Grand-Duché de Luxembourg, cette enquête est actuellement la seule à prendre en compte les prévisions de tous les secteurs d'activité de l'économie (hormis l'agriculture, la santé et l'administration publique). De surcroît, les résultats qui en découlent sont

statistiquement significatifs et représentatifs. Le succès de l'enquête dépend largement de la participation des entreprises questionnées. Au cours des précédentes éditions, près de 90% des entreprises luxembourgeoises choisies ont participé à l'enquête, faisant ainsi de l'enquête Eurochambres un succès au Luxembourg.

Les résultats de l'enquête EES2017 seront publiés dans le Merkur janvier-février 2017 et pourront être consultés sur les sites internet de la Chambre de Commerce et d'Eurochambres (www.eurochambres.be). Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les Affaires Economiques de la Chambre de Commerce (Tél. : 42 39 39 - 350, e-mail : [eco\(at\)cc.lu](mailto:eco(at)cc.lu)).

Source : Chambre de Commerce

Le nombre de failles de données à travers le monde a augmenté de 15%

Le nombre de failles de données a progressé de 15% au premier semestre 2016 par rapport aux 6 derniers mois de 2015. Dans le monde entier, 974 failles de données et plus de 554 millions de fichiers volés ont été signalés au cours du premier semestre, par rapport à 844 failles de données et 424 millions de fichiers volés au cours des 6 mois précédents. Ces chiffres figurent dans le Breach Level Index (BLI) de Gemalto (Euronext NL0000400653 GTO), leader mondial de la sécurité numérique. Malgré cette augmentation des failles de données publiques dans le monde entier, le Benelux en recense moins. Le Benelux, qui avait connu 5 failles de données au dernier semestre 2015, n'en affiche plus que 2.

Les trois régions qui recensent le plus de failles de données sont l'Amérique du Nord (79%), l'Europe (9%) et l'Asie-Pacifique (8%). Le Breach Index Level est une base de données mondiale centrale des failles de données et calcule leur gravité sur la base de différents indicateurs. Depuis le lancement de cet index en 2013, plus de 4,8 milliards d'enregistrements volés ont été recensés au total. Au cours du premier semestre 2016, la plupart des failles de données (64%) portaient sur des usurpations d'identité. Au cours des 6 mois précédents, ce pourcentage était encore de 53%. La plupart des failles de données sont imputables à des personnes extérieures malveillantes : celles-ci représentent 69% de toutes les failles de données, une nette augmentation par rapport aux 56% du semestre précédent.

Parmi les différents secteurs, celui de la santé a souvent été victime de failles de données au cours du semestre écoulé : il regroupe 27% de celles-ci. Cela représente une augmentation de 25% par rapport au dernier semestre 2015. Ce secteur n'a représenté toutefois que 5% de tous les fichiers volés par rapport aux 12% du semestre précédent. 14% des failles de données se sont produites dans le secteur public. Un pourcentage inchangé par rapport au semestre précédent. Le nombre de fichiers volés dans le public a représenté 57% de tous les fichiers volés.

Les sociétés de services financiers ont vu diminuer le nombre de failles de données de 4% par rapport aux six mois précédents. Le secteur financier a représenté 12% de toutes les failles de données et se distingue par un chiffre faible de 2% en termes de nombre de fichiers volés. Le secteur du détail a représenté 11% de toutes les failles de données (une baisse de 6%) et a représenté 3% de tous les fichiers volés. Le secteur de l'éducation a également représenté 11% de toutes les failles de données et moins d'un pour cent de tous les fichiers volés. Tous les autres secteurs ont représenté conjointement 16% de toutes les failles de données et 16% de tous les fichiers volés. Pour 52% de toutes les failles de données recensées au cours du premier semestre 2016, l'organisation victime n'a pas indiqué le nombre de fichiers qui ont été saisis par les cybercriminels.

Toutes les failles de données ne sont pas toujours aussi graves

«Etant donné que les failles de données augmentent en nombre et en portée, il est de plus en plus difficile pour les consommateurs, les services publics et les entreprises de faire la distinction entre les failles de données gênantes et celles dont les répercussions sont déterminantes», affirme Dirk Geeraerts, identity & data protection expert chez Gemalto. «Les médias non plus ne font pas la distinction. Or, comme chaque faille de données peut avoir des conséquences différentes, il est primordial de bien comprendre ces différences. Une faille de données qui implique le vol de 100 millions de noms d'utilisateurs n'est par exemple pas aussi grave qu'une faille de données impliquant la saisie de millions de comptes avec des

informations personnelles identifiables, réutilisées pour une fraude financière.» Dirk Geeraerts, affirme : «Nous vivons dans un monde de plus en plus numérisé, où les sociétés, les organisations et les pouvoirs publics stockent de plus en plus de données à des niveaux de sensibilité variés. Les failles de données sont donc inévitables. Les organisations ne doivent donc pas se focaliser sur la prévention des failles de données. Elles ont davantage intérêt à adopter une stratégie de protection des données, en limitant ainsi le préjudice si elles tombent entre de mauvaises mains. Cela oblige les organisations à identifier plus précisément les informations sensibles, le lieu où ces informations sont stockées et les mesures à adopter pour les protéger. Les données d'enregistrement des utilisateurs doivent ainsi être protégées par une authentification forte et les informations sensibles par un cryptage, de façon à ce qu'elles ne puissent plus servir à des cybercriminels.»

Pour obtenir le résumé complet des incidents des failles de données par secteur, type, et région géographique, vous pouvez télécharger le HI 2016 Breach Level Index Report, <http://www6.gemalto.com/breach-level-index-report-IH-2016-press-release>

Cargolux confirms Claude Zehren as EVP and Nominated Person Flight Operations

The Board of Directors of Cargolux Airlines International S.A. has confirmed the appointment of Claude Zehren as 'EVP and Nominated Person Flight Operations'. Mr. Zehren took over all duties from his predecessor, Jason Holt, on an interim basis on 1 September. "I'm excited to take on this challenge," Claude Zehren says. "Cargolux pilots have always strived to deliver the highest standards in operation and safety. Their spirit and motivation is unparalleled and I am very much looking forward to continue my work with these colleagues in my new position." Claude Zehren has been with Cargolux for 18 years and his wealth of experience, not only as a pilot, but also as a member of the management structure, is a valuable asset for Flight Operations and for Cargolux.

Conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans du 20 septembre 2016

Mardi, le 20 septembre 2016 s'est tenue à la Chambre des Métiers une conférence de presse commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans. Plusieurs sujets ont été abordés : la vision commune de la Chambre des Métiers et de la Fédération des Artisans en matière de formation professionnelle, la nouvelle commission «Lifelong Learning» dans l'Artisanat. L'essentiel de la conférence de presse a été consacré à la présentation des propositions de l'Artisanat dans le contexte de la réforme prévue par le Gouvernement au niveau de la formation professionnelle.

Dans son mot d'introduction, Nico Biever a tenu à relever que l'organisation commune d'une conférence de presse par les deux organisations représentatives de l'Artisanat constitue un signe fort et témoigne de l'importance toute particulière qu'elles accordent à la formation. Il a souligné que les deux organisations entendent conjuguer leurs efforts et leurs moyens encore plus que par le passé pour atteindre une cohérence et une complémentarité maximales au niveau de la formation et ceci sur les plans à la fois politique et opérationnel.

Michel Reckinger a expliqué que la vision commune signée par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans en date du 6 juin 2016 reflète la volonté politique de cette collaboration plus étroite tandis que la nouvelle commission «Lifelong Learning» dans l'Artisanat en constitue l'élément opérationnel. Les objectifs de la collaboration renforcée en matière de formation peuvent être résumés comme suit : coordination des positions, action concertée sur les plans politique, conceptuel et organisationnel, couverture de tout l'éventail du «Lifelong Learning», amélioration du système en place/mise en place de solutions alternatives notamment par l'intermédiaire des Centres de Compétences, complémentarité en matière d'offre de formation.

Concernant le sujet principal de la conférence de presse, à savoir la réforme de la formation professionnelle, Tom Wirion a insisté sur le fait qu'il y a urgence d'agir. Il a précisé que les entreprises et les organisations de

L'Artisanat manifestent une insatisfaction profonde devant la situation actuelle tant au niveau de l'orientation professionnelle qu'au niveau de la formation professionnelle. Elles sont impatientes de voir le Gouvernement agir et de prendre davantage en considération les doléances des entreprises.

Finalement, Paul Krier a présenté dans les grandes lignes les propositions et revendications de l'Artisanat dans le contexte de la réforme en profondeur, dite «macro-réforme» de la formation professionnelle prévue par le Gouvernement pour la rentrée 2017/2018. Il a mis l'accent sur le fait que la réforme de 2008 contenait un certain nombre d'aspects positifs tout en précisant que l'Artisanat avait dès le départ mis le doigt sur d'importants problèmes structurels et organisationnels. Il fut d'ailleurs rejoint dans ses critiques par le rapport de l'Université du Luxembourg, publié en automne 2015. Les positions «incontournables» de l'Artisanat peuvent être regroupées en six catégories : orientation scolaire et professionnelle systématique, prise en compte réelle des besoins des entreprises, pilotage efficace du système, encadrement méthodique des équipes curriculaires à composition «tripartite», structuration cohérente des formations, évaluation/promotion équitable, réaliste et transparente.

Dans les mois à venir, entre octobre et décembre 2016, le MENJE va entamer une consultation étroite avec les différents acteurs et partenaires de la formation professionnelle. L'objectif de cette consultation est de préparer la «macro-réforme» pour la rentrée 2017/2018. L'Artisanat est prêt au dialogue et va saisir cette l'opportunité pour faire valoir ses positions. L'attitude de l'Artisanat sera ferme et constructive, il sera prêt au compromis si les solutions envisagées sont conformes avec l'intérêt partagé des jeunes apprenants et des entreprises : offrir une formation de qualité permettant aux uns de trouver un emploi et de s'engager dans une véritable carrière professionnelle et aux autres de trouver des collaborateurs qualifiés et d'assurer le développement et la pérennité de leur entreprise.

Source : Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans

Conférence "Santé, sécurité, prévention et bien-être au travail dans le secteur public"

Dans le cadre de la conférence "Santé, sécurité, prévention et bien-être au travail dans le secteur public" qui a eu lieu aujourd'hui dans l'espace culturel Les Rotondes, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Dan Kersch, a bien mis en évidence l'importance d'adopter dans le secteur public une approche plus globale dans le domaine de la prévention de la santé et de la sécurité au travail, tout en illustrant sa vision d'un projet de réforme prochainement consacré à ce sujet.

Cette nouvelle initiative se révèle être d'autant plus importante si l'on tient compte du fait que le Luxembourg se présente actuellement comme mauvais élève dans les comparaisons européennes. En témoignent les résultats des enquêtes concernant les risques sur le lieu de travail et la prévention du stress qui sont régulièrement conduites par l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail.

Selon les mots du ministre, la santé au travail comporte bien plus qu'un état de santé physique: à côté de facteurs comme la sécurité et l'hygiène des locaux, la protection de la santé de nos agents, la conception des postes de travail, ce sont aussi des facteurs tels que la reconnaissance de l'agent et de son travail, l'adéquation entre les compétences et les exigences, la confiance, le sens du travail et les relations sociales au travail qui sont importants à considérer.

La troisième conférence du réseau des ressources humaines auprès de la Fonction publique avait – comme évoqué par Paulette Lenert, coordinatrice générale du ministère – essentiellement deux buts:

- d'un côté, présenter le nouveau paysage organisationnel «Santé, sécurité et bien-être» dans l'Administration publique luxembourgeoise ainsi que son contenu et les programmes et projets en cours;
- et de l'autre, identifier – avec le support d'ateliers participatifs – les besoins et attentes des usagers en matière de sécurité, de santé et de bien-être au travail.

Dans ce contexte, la journée a donné l'occasion de présenter le propos et les enjeux de l'enquête projetée auprès de tous les agents publics et destinée à explorer leur satisfaction au travail et leurs motivations.

Comme exemple d'un nouveau projet lancé par le ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative dans ce contexte, le projet d'une enquête de satisfaction et de motivation auprès des agents publics de l'État fut présenté. Dans le cadre de ce projet, tous les agents publics de l'État auront prochainement la possibilité de s'exprimer sur des questions concernant leurs besoins vis-à-vis du lieu et du contenu du travail, des exigences du travail, des relations sociales, etc. L'objectif clé de ce projet est d'améliorer les connaissances sur la situation individuelle de l'agent public et par la suite d'établir un plan d'action et d'amélioration.

Lors de la matinée furent également présentées deux études de cas dans le domaine de la sécurité, santé et bien-être dans le secteur public. La première étude de cas portait sur le bien-être au travail et illustre l'approche de l'Administration fédérale belge. La deuxième étude de cas présentait le dispositif de prévention santé et de gestion de problèmes psychosociaux de la Ville de Luxembourg. Au cours de l'après-midi, les thèmes abordés le matin furent approfondis dans des ateliers interactifs organisés à l'Institut national d'administration publique (INAP). Lors de ces ateliers, les participants avaient l'occasion de poser des questions et de discuter avec des experts internes et externes de différentes matières ayant trait à la thématique du jour.

Source : ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Réunion du Groupe de haut niveau sur l'absentéisme : le taux de l'absentéisme est resté stable en 2015

Le Groupe de haut niveau sur l'absentéisme s'est réuni le lundi 19 septembre 2016 sous la présidence du ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, en étroite collaboration avec le ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, Nicolas Schmit.

Le groupe, qui est constitué des deux ministres et des partenaires sociaux, a analysé les dernières données disponibles sur l'absentéisme issues des calculs réalisés par l'Inspection générale de la sécurité sociale qui portent sur l'année 2015. Le taux d'absentéisme pour maladie est resté stable à 3,69% par rapport à 2014 avec 3,64%. La légère différence résulte du caractère plus intense de l'épidémie grippale de l'hiver 2015 par rapport à celle de l'hiver 2014 et reflète l'évolution du taux d'absentéisme de courte durée (absences de moins de trois semaines), qui est passé de 2,10% en 2014 à 2,16% en 2015.

En revanche, le taux d'absentéisme de longue durée n'a pas augmenté par rapport à l'année passée (1,53% en 2015 contre 1,54% en 2014). En termes de tendance, l'évolution du taux d'absentéisme au Luxembourg est assez stable par rapport aux pays voisins qui sont la France, la Belgique et l'Allemagne.

Sources : ministère de la Sécurité sociale/ ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie solidaire

Nouvelles ressources numériques disponibles : découvrez l'UN iLibrary via le moteur de recherche www.a-z.lu

Le service des publications des Nations unies vient de lancer 'UN iLibrary', la première source complète de recherche, de découverte et d'affichage du contenu numérique, créé par les Nations unies. Cette mise en ligne facilite l'accès à cette importante et volumineuse documentation. Cette collection est destinée aux étudiants, universitaires, législateurs, hommes politiques, diplomates, spécialistes de l'information, bibliothécaires et au grand public afin d'accéder aux publications éditées par le secrétariat des Nations unies, ses fonds et programmes : livres, revues, bases de données, annuaires, articles et autres documents.

'UN iLibrary' est mise à disposition par la Bibliothèque nationale en sa qualité de bibliothèque dépositaire des publications des Nations unies. Tous les usagers des institutions membres du Consortium Luxembourg, regroupant la Bibliothèque nationale de Luxembourg (BnL), l'Université du Luxembourg et les Centres de recherche publics LIST (Luxembourg Institute of Science and Technology) et LIH (Luxembourg Institute of Health) ont accès à UN iLibrary.

Informations supplémentaires

L'accès aux ressources numériques grâce au Consortium Luxembourg

Le Consortium Luxembourg a pour objet l'acquisition et la gestion de publications électroniques rendues accessibles via le moteur de recherche www.a-z.lu. Il est géré et coordonné par la Bibliothèque nationale qui assure aussi la négociation des contrats de licence avec les fournisseurs et éditeurs.

Le Consortium rassemble la Bibliothèque nationale, l'Université du Luxembourg, le Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST) et le Luxembourg Institute of Health (LIH). Actuellement, 58.800 titres de revues électroniques, 159.128 ebooks scientifiques et 348 bases de données sont accessibles, pour la plupart à distance, aux usagers et lecteurs des institutions membres du Consortium. S'ajoutent à ce panel, 79.916 ebooks du projet pilote ebooks.lu.

Devenir usager de la Bibliothèque nationale

Toute personne âgée de 14 ans au moins, résidant au Luxembourg ou dans la Grande Région, peut devenir usager de la BnL. L'inscription est gratuite et s'effectue à l'Accueil de la Bibliothèque nationale au 37, bd F.-D. Roosevelt à Luxembourg-Ville. La BnL est ouverte du mardi au vendredi de 10 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Source : Bibliothèque nationale de Luxembourg

Semaine européenne de la Mobilité : À vélo avec IMS Luxembourg

La Semaine européenne de la Mobilité est une semaine placée sous le signe des modes de transport alternatifs. Ainsi, IMS Luxembourg organise le premier Bike Bus au Luxembourg, en collaboration avec Kryss sàrl, dans le cadre du projet Walk-Run-Bike. Un concept innovant et une nouvelle solution à la voiture individuelle puisque l'objectif est de se déplacer en groupe et à vélo entre la gare centrale de Luxembourg et le Kirchberg, reprenant l'idée d'un bus.

La mobilité constitue indéniablement un véritable enjeu pour les entreprises au Luxembourg. En effet, au Grand-Duché, les transports sont la première cause du réchauffement climatique (ils représentent à eux seuls 64% des émissions de CO2). L'engorgement du trafic et le stress qui l'accompagne sont devenus des réalités vécues par tous au quotidien, c'est pourquoi il est urgent de trouver des solutions plus écologiques, saines, économiques et parfois plus rapides. IMS Luxembourg donne ainsi l'exemple par l'organisation du premier Bike Bus : un convoi de vélos qui relie la gare centrale de Luxembourg au Kirchberg, chaque soir et chaque matin, débutant aujourd'hui et se prolongeant jusqu'à jeudi.

La marche et le vélo ne représentent aujourd'hui que 13% des modes de déplacement. Le lancement du Bike Bus s'est fait ce lundi à 09h00 en présence du Ministre du Développement durable et des Infrastructures, M. François Bausch, et de Liz May, triathlète olympique. L'initiative mobilisera plusieurs entreprises cette semaine permettant d'encourager les salariés motivés et sportifs qui choisiront de se rendre sur leur lieu de travail en deux roues.

Cette expérience écologique, conviviale et sportive s'inscrit dans la Semaine de la Mobilité, initiative réunissant 45 pays, permettant de démontrer qu'il est possible d'adapter son mode de déplacement afin de diminuer la circulation automobile et d'arriver plus serein au bureau.

À vos vélos !

Source : IMS Luxembourg